

Règlement provisoire des troupes blindées

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Règlement provisoire des troupes blindées . première partie, principes généraux d'emploi des troupes blindées : approuvé le 21 mars 1951 sous le n° 2479 EMFAG/3 EG / Ministère de la Défense Nationale ; Secrétariat d'État aux Forces Armées " Guerre " ; Etat-Major de l'Armée

Auteur(s) : France Ministère de la défense 1936-....

Autre(s) responsabilité(s) : France, Secrétariat d'Etat aux forces armées (Guerre) 1942-1958 - Éditeur scientifique

France, État-major de l'armée de terre - Éditeur scientifique

Editeur, producteur : Paris : Berger-Levrault, DL1955

Description matérielle : 1 vol. (90 p.) : ill. ; 21 cm

Sujet - Collectivité : France Armée. Arme blindée et cavalerie. -- Règlements